

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 5

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 16/11/2021

Date d'affichage : 16/11/2021

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 22 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-deux novembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Christiane LARDAT - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Erwan DE KERSAINTGILLY - Jacki KLINGER - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Margaret LOVERA - Corinne VERNEUIL - Michaël RIGAUD - Audrey MICHEL - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Isabelle BRUSSAT à Gilbert UVERNET / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE

ABSENTE :

Elisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

En vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le maire peut engager et mandater avant le vote du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le conseil municipal.

Le total de ces dépenses s'élève au budget 2021 à 309 627,22 €, le quart de ces crédits représente donc un montant de 77 406,81 €.

N° 2021/119

**ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET
ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »**

CM du 22/11/2021

N° 2021/119**ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET
ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »**

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire
à engager et mandater les dépenses (HT) suivantes :

CHAPITRE 23

2313/2315 – Travaux divers : 45 000 €

CHAPITRE 21

2188 – Matériel divers : 5 000 €

CHAPITRE 20

2031 – Frais d'études : 2 000 €

TOTAL**: 52 000 €**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil
municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses
d'investissement ci-dessus énoncées avant le vote du budget primitif
2022 du budget annexe « immeubles de rapport ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE –
25 POUR – 7 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT –
Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe
CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Marc Etienne LANSADÉ

